

RÉPONSE DU CONSEIL D'ETAT

à l'interpellation Thierry Dubois - " Quelle est la proportion d'étrangers bénéficiant de sommes importantes de l'aide sociale ? "

Rappel de l'interpellation

Les cas d'islamistes bénéficiaires de l'aide sociale ont défrayé la chronique cette année. Le chef du Département de la santé et de l'action sociale évoquait la semaine passée un cas " vaudois " qui ne fait que rallonger la liste des situations déjà connues, de la djihadiste Malika El-Aroud, longtemps bénéficiaire de l'Assurance-invalidité (AI) dans le canton de Fribourg, et de l'imam radicalisé Abu Ramadan à Biemme, dont la presse a fait les gros titres cet été.

Ces individus, tous étrangers, ont été accueillis et pris en charge par la population suisse. Pendant que les habitants de notre pays se levaient tôt et travaillaient dur pour, notamment, leur payer des indemnités, ces individus incitaient leurs coreligionnaires à nous mépriser et à nous combattre. Ce genre de comportement ne mérite qu'un seul traitement : le renvoi.

Dès lors, l'interpellant prie le Conseil d'Etat de répondre aux questions suivantes :

- 1. Combien de ménages dans le canton de Vaud ont touché plus de 200'000 francs de l'aide sociale (y compris le montant du canton et de la commune) ? Combien sont des étrangers ?*
- 2. Combien de ménages dans le canton de Vaud ont touché plus de 300'000 francs de l'aide sociale (y compris le montant du canton et de la commune) ? Combien sont des étrangers ?*
- 3. Combien de ménages dans le canton de Vaud ont touché plus de 500'000 francs de l'aide sociale (y compris le montant du canton et de la commune) ? Combien sont des étrangers ?*
- 4. Combien de ménages dans le canton de Vaud ont touché plus de 700'000 francs de l'aide sociale (y compris le montant du canton et de la commune) ? Combien sont des étrangers ?*

Réponses du Conseil d'Etat

En préambule, sont rappelés quelques chiffres et éléments clés décrivant les bénéficiaires de l'aide sociale vaudoise.

Selon l'Office fédéral de la statistique, le taux d'aide sociale vaudois se situe de manière constante aux environs de 5% depuis plus de 10 ans, Il a même légèrement baissé ces trois années pour atteindre 4.8% en 2015 et 2016. Quant à la durée de l'aide sociale, elle est en moyenne de moins d'un an pour plus de la moitié des bénéficiaires. Enfin, près de 70% des ménages sont composés d'une seule personne et la prestation annuelle médiane versée à l'ensemble des ménages se situe à Fr. 15'800.- [Office fédéral de la statistique OFS – Aide sociale économique – 2014, 2015, 2016].

Afin de permettre aux bénéficiaires de s'affranchir durablement de l'aide sociale, l'Etat soutient par différentes mesures la réinsertion des bénéficiaires en fonction de leurs besoins spécifiques.

Les normes d'aide sociale n'ont pas été indexées depuis plus de 15 ans et le forfait d'entretien pour les jeunes de 18 à 25 ans a subi une diminution de 11%. Le Conseil d'Etat a décidé de favoriser l'acquisition d'une formation, véritable passeport vers l'emploi et vers l'autonomie, en octroyant des mesures de préparation à la formation aux jeunes adultes sans formation achevée : ce qui leur donnerait à une bourse d'étude.

Suite à la décision du gouvernement de généraliser progressivement l'expérience pilote d'Unités communes, tout bénéficiaire du RI apte à travailler est déjà ou sera prochainement pris en charge par une Unité qui assurera un suivi coordonné entre CSR et ORP afin d'augmenter ses chances de réintégrer le marché du travail (+9.2 % de prise d'emploi par rapport à une prise en charge ordinaire).

Enfin, un quart des personnes à l'aide sociale ont besoin d'un soutien de " longue durée " (plus de 3 ans), notamment en raison d'un état de santé physique ou psychique dégradé et non reconnu par l'AI, de l'absence de formation ou de leur situation de familles monoparentales [*Voir notamment l'étude menée par le SG-DSAS : "Le RI 5 ans et plus" disponible ici : https://www.vd.ch/fileadmin/user_upload/themes/social/RI/RAP_RI_5_ans_et_plus_2017_05_18_D.pdf*].

Un appui social et des prestations adaptées leur sont proposés, si nécessaire en lien avec les recommandations du médecin-conseil.

Concernant les questions posées, il est relevé qu'elles portent sur des situations particulières impliquant le versement, sur la durée, de montants dont le cumul représente des sommes importantes.

Ainsi, à la fin octobre 2017, les montants supérieurs à Fr. 200'000.- concernaient approximativement 15% des aides versées et représentaient environ 2'800 dossiers, dont 51% de bénéficiaires de nationalité suisse et 49% de bénéficiaires de nationalité étrangère.

Il apparaît que les montants importants versés à l'aide sociale ne sont pas corrélés avec la nationalité des bénéficiaires. Par contre, ils sont fortement liés, d'une part, à la taille du ménage, notamment au nombre d'enfants et, d'autre part, au fait que les familles restent en moyenne plus longtemps au RI que les autres bénéficiaires et ce indépendamment de leur nationalité.

Considérant le faible nombre de familles concernées, les chiffres sont présentés de manière globale afin d'éviter tout risque d'identification.

Ainsi adopté, en séance du Conseil d'Etat, à Lausanne, le 27 juin 2018.

La présidente :

N. Gorrite

Le chancelier :

V. Grandjean